

# « Le classement sans suite est inéluctable » : l'élue écologiste Maud Grard visée par trois plaintes

Alors que le chantier de la déviation routière est suspendu depuis mi-novembre, Maud Grard, conseillère régionale et opposante au projet, a été convoquée par la police ce mercredi 18 décembre, dans le cadre de la plainte déposée par Jacques Dubay, le président de la CCRC et maire de Saint-Péray.

A.H. - Aujourd'hui à 19:04 | mis à jour aujourd'hui à 19:10 - Temps de lecture : 3 min



L'Écologiste Maud Grard estime être victime d'une « attaque personnelle ». Archives photo Le DL/C.A.

Convoquée au commissariat de Guilhaud-Granges en fin de matinée ce mercredi 18 décembre, l'élue régionale Les Écologistes Maud Grard a révélé que « trois plaintes » avaient été déposées contre elle par Jacques Dubay, maire de Saint-Péray et président de la communauté de communes Rhône Crussol (CCRC), en lien avec le contexte tendu autour du projet de déviation routière de Saint-Péray.

« Ma cliente a été entendue en tant que mise en cause pour le port d'une écharpe avec marqué dessus Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que pour injure, et comme simple témoin pour menace de mort », explique son avocat M<sup>e</sup> Thomas Fourrey.

## **« Le classement sans suite est inéluctable », pour l'avocat de l'élue**

Concernant le port de l'écharpe de l'opposante au projet routier, son représentant assure « qu'il n'existe rien dans la loi concernant les élus régionaux. C'est une zone grise, juridiquement cela n'a aucune conséquence pénale ». [L'injure publique évoquée se rapporte « aux masques portés à l'effigie du maire lors d'une manifestation »](#), rappelle l'avocat lyonnais.

« Ma cliente a confirmé qu'elle était présente, mais elle n'a rien porté et n'a pas tenu de propos injurieux. » Quant au fait de menace de mort, [une banderole affichée sur le site occupé par les opposants au projet](#), Maud Grard « n'en est pas à l'origine, elle ne s'y associe pas et est contre cette démarche », certifie son représentant.

Si le dossier devrait bien être transmis au procureur de la République de Privas, « il n'y a aucun élément, son classement sans suite est inéluctable », avance M<sup>e</sup> Fourrey. Il souligne que sa cliente pourrait être bientôt reconvoquée, cette fois pour une garde à vue, après avoir refusé le prélèvement de ses empreintes.

De son côté, Maud Grard précise que « [son] conjoint a également été convoqué pour injure publique », une « attaque personnelle » estime-t-elle. L'opposante à la déviation juge par ailleurs être « utilisée » par la majorité régionale, « une délibération étant prévue ce jeudi 19 décembre pour changer le règlement intérieur », [notamment sur le port de l'écharpe](#), la Région n'ayant jusque-là « pas posé de cadre précis », assure l'élue écologiste.

Jacques Dubay : « Je me suis senti particulièrement visé, on doit aussi se protéger »

Évoquant « les menaces et les propos injurieux », Jacques Dubay explique s'être « senti particulièrement visé » ces derniers mois sur la question du projet de la déviation routière. « J'ai simplement alerté en déposant plainte contre X, et en citant le collectif Les Ami.e.s de la plaine de Saint-Péray qui revendiquait l'occupation illégale d'un site », rappelle le président de la communauté Rhône Crussol (CCRC). Le maire de Saint-Péray assure « qu'aucune animosité personnelle » ne guide la procédure.

« J'interviens pour la CCRC, à un moment donné, quand on est élu, ce n'est pas normal d'être la cible, on doit aussi se protéger. Des agents ont également été menacés et ont aussi porté plainte. »

Le président de la CCRC qui entend maintenant « laisser faire la justice », explique « juste demander à la juridiction de vérifier la légalité » des événements survenus. « On ne peut pas tout laisser faire », ajoute-t-il, assurant que sa démarche a pour but « d'arrêter l'escalade et la surenchère ».